

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023

RAPPORT DE GESTION 2022

1. ACTIVITÉ

L'année 2022 de Coopeos sur le plan financier est marquée par :

- L'installation de Coopeos dans de nouveaux locaux loués
- Une forte progression du chiffre d'affaires Installations
- La croissance de l'équipe qui se concrétise fin 2022 et début 2023.

2. APPORT (CAPITAL)

Le capital s'élève au 31/12/2022 à 853.250 €, soit une augmentation en 2022 de 183.250 €.

W-Alter a augmenté sa participation de 197.750 € pour atteindre 397.750 € à fin 2022 et 398.000 € au 04/04/2023 (plus de 46% du capital).

Nous avons recueilli les souscriptions de 5 nouveaux coopérateurs à concurrence de 5.250 € (21 parts).

5 coopérateurs ont souhaité récupérer leur apport pour 79 parts. Les parts ont été remboursées à la valeur de 204,41 €.

3. COMPTE DE RESULTATS AU 31/12/2022

Le compte de résultats présente un chiffre d'affaires de 2.828.267 € auquel s'ajoute 212.590 € d'installations en cours de réalisation, soit un total de ventes et prestations de 3.040.857 €. C'est une progression de 1.158.000 € par rapport à l'année précédente.

Les achats et la sous-traitance (externe et équipe technique) se chiffrent à 1.957.664 €, ce qui laisse une marge brute de 1.083.193 €, soit un coefficient de marge brute de 36% tous chiffre d'affaires confondus. Il est opportun de mentionner la marge brute après frais de personnel et personnel intérimaire, soit 1.008.628 € ou un coefficient de marge brute de 33%. Ce coefficient de marge brute est similaire à l'année 2021. Il aura tendance à diminuer en 2023 en raison de l'augmentation du personnel, cette augmentation était nécessaire pour la charge de travail à assumer mais accuse un retard sur la croissance du chiffre d'affaires.

Les frais généraux continuent à augmenter très fortement en 2022 (+238.000). La forte croissance des activités implique une nécessité d'accroître les prestations de l'équipe et d'engager de nouvelles personnes, ainsi que de louer des locaux plus spacieux et fonctionnels, de s'équiper en camionnette et en outillage.

Les amortissements sont semblables à l'année précédente et doivent toujours être diminués du produits des subsides UDE inscrits au compte 753236.

Une provision est constituée pour la première fois en 2022 et sera alimentée annuellement afin de prévoir les risques de pannes et réparations couverts par nos contrats de garantie totale. Une couverture par une police d'assurance s'est révélée aussi onéreuse qu'une provision. Le risque d'être confronté à des frais importants sans intervention de la garantie du fabricant a été estimé en interne comme faible.

Les charges financières diminuent lentement au fur et à mesure du remboursement des emprunts et des obligations. Elles devraient augmenter légèrement en 2023 en raison d'un besoin en fonds de roulement récurrent qui se finance avec des avances à taux révisables.

L'exercice 2022 se clôture avec un bénéfice de 166.993 €.

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Etant donné la perte reportée des exercices antérieurs de 124.254 €, le bénéfice de 2022 est tout d'abord affecté à l'apurement de la perte. Un solde de 42.739 € subsiste.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale

- de distribuer un dividende de 2% (17.055 €) aux parts souscrites jusqu'à l'AG précédente, donc jusqu'au 30/06/2022,
- de mettre en réserve un montant équivalent au profit de l'équipe de Coopeos. La distribution se fera par le moyen le plus avantageux pour l'équipe en 2023 ou 2024.
- de reporter le solde de 8.629 € à l'exercice suivant.

5. BILAN AU 31/12/2022

Le bilan de 2022 se démarque sur les aspects suivants :

- Un actif circulant qui augmente de 731.000 €, dont un stock de 91.313 € qui apparaît du fait de disposer de locaux permettant le stockage, un encours de facturation très important (972.000 €, + 308.000 € par rapport à 2021) majoritairement facturé et payé à ce jour, un subside UDE de 191.396 € perçu tout début janvier 2023, des cautions constituées pour les marchés publics en cours (76.630 €), une trésorerie disponible de 420.430 € (+ 204.000 €).
- Les capitaux propres augmentent de 344.000 € en raison de l'augmentation de l'apport de W-Alter et de la suppression des pertes antérieures. Mais le dividende qui sera décidé par l'assemblée générale des coopérateurs viendra se déduire des capitaux propres, normalement à concurrence de 17.055 €.
- Les dettes augmentent principalement en raison du crédit revolving accordé par W-alter pour le financement du besoin en fonds de roulement.

6. VALEUR DE LA PART

Etant donné l'apurement des pertes reportées, la valeur des capitaux propres hors subsides est à nouveau supérieure au capital. Les parts prennent donc de la valeur. La valeur comptable de la part calculée sur base des capitaux propres – subsides – la réserve affectée à l'équipe = 254,19 €/part.

Selon les statuts, une fois la valeur comptable supérieure à la valeur nominale, un taux de plus-value octroyé en cas de revente des parts doit être proposé par le CA à l'AG. Ce taux sera décroissant avec les années de souscription et croissant avec la durée de souscription. Le taux de plus-value est voté annuellement.

Proposition d'un tableur en annexe.

La proposition actuelle consiste à octroyer la totalité de la plus-value aux coopérateurs ayant souscrit au capital en 2015, année de constitution de Coopéos, et ayant conservé leur part 14 années. Les 3 premières années de souscriptions, aucun remboursement ne peut intervenir. Entre ces deux extrêmes, un coefficient de dégressivité est appliqué.

Il faut noter que W-Alter a demandé de récupérer son apport initial de 2016 (60.000 €) par 5^{ème} à partir de cette automne 2023 (2/5^{ème}) conformément à la convention conclue lors de cet apport. W-Alter percevrait 0,6175 % de la plus-value de 4,19 € par part si l'AG valide les taux proposés.

La valeur de la part change également pour toute nouvelle souscription à dater du jour de l'assemblée générale. Le conseil d'administration propose de l'arrondir à 255 €.

7. SITUATION DE L'EQUIPE

En 2022, l'équipe est restée composée principalement d'indépendants travaillant au tarif horaire de 45€. L'inflation subie en 2022 n'a été impactée sur le tarif de l'équipe qu'au 1^{er} janvier 2023, en même temps que la commission paritaire 200 sous laquelle travaillent les membres de l'équipe salariés. Le tarif horaire de 2023 est passé à 50 € et l'équipe a considérablement augmenté de manière à rendre la charge de travail supportable. La charge financière augmente, bien qu'elle augmente avec retard sur l'accroissement du chiffre d'affaires et de la marge.